


Cadastre

Le cadastre permet d'identifier une parcelle de terrain dans toutes les communes françaises et de pouvoir obtenir des renseignements sur son environnement (orientation, limites de voies publiques, parcelles limitrophes...).

Chaque parcelle de terrain des 36 000 communes françaises est identifiable sur le cadastre. Elle est identifiée par un numéro propre et permet ainsi de retrouver son propriétaire (dans le respect des règles édictées par la CNIL). Le cadastre permet de consulter l'état de la parcelle et notamment des zones bâties.

Le cadastre est consultable dans chaque mairie ainsi qu'au centre des impôts fonciers. Il est également **accessible gratuitement en ligne**, sur le site www.cadastre.gouv.fr , il vous sera alors possible d'en imprimer un extrait.



CONTACT



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
ECONOMIE
SERVICE À LA POPULATION
**Direction Générale des
Finances Nantes-Ouest,
service cadastre**

2 rue du Général Margueritte
44035 Nantes Cedex 1



CONTACT

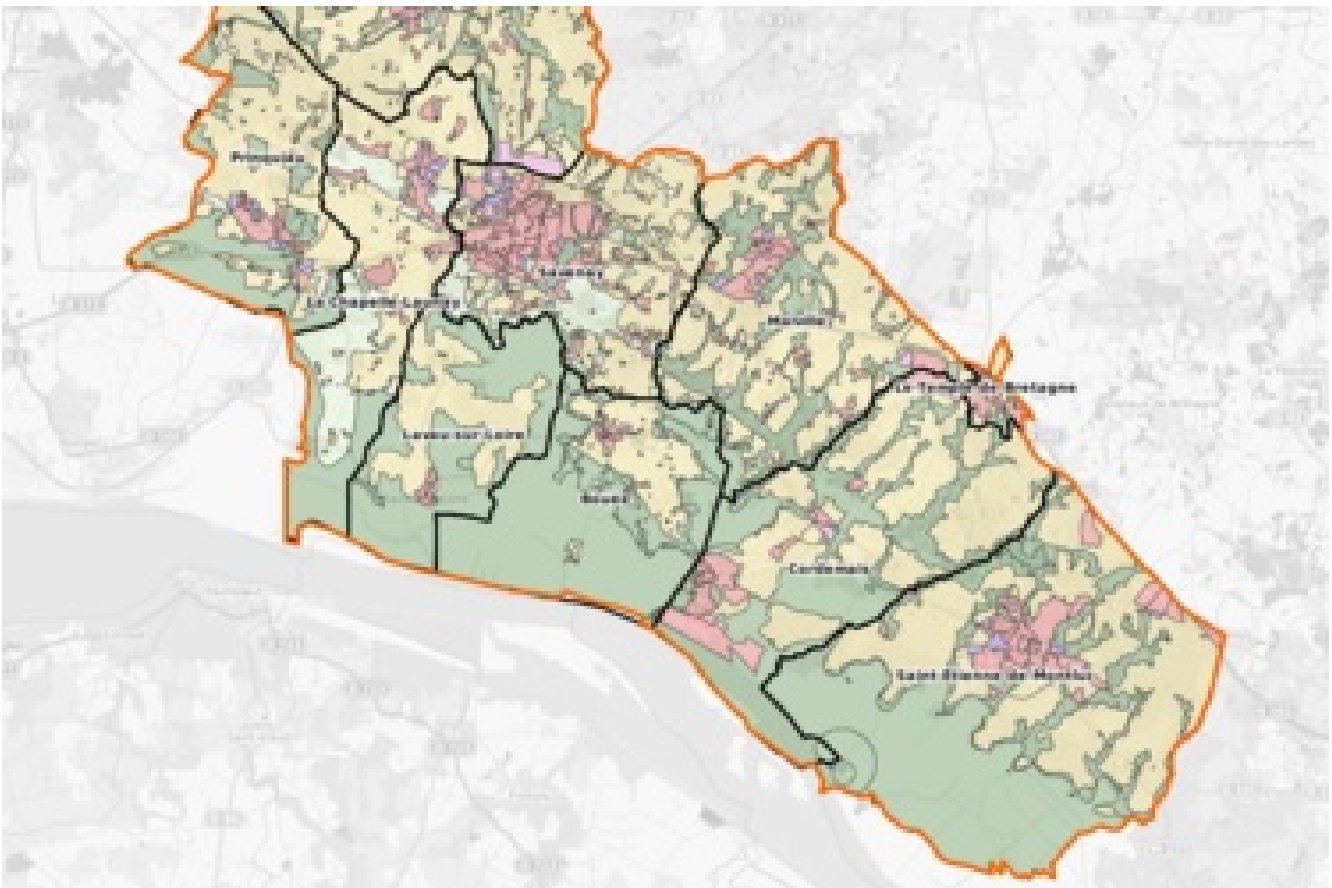


AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
SERVICE À LA POPULATION
SERVICES TECHNIQUES
**Service Urbanisme et
Foncier**

📞 0240869636

✉ [Courriel](#)

Et aussi



PLUi



Autorisations d'urbanisme